

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

S/NGMTS/14

24 juin 1996

(96-2429)

Groupe de négociation sur les services de transport maritime

NOTE SUR LA REUNION DU 17 JUIN 1996

Le Groupe de négociation sur les services de transport maritime a tenu sa quatorzième réunion le 17 juin 1996. L'ordre du jour de la réunion figurait dans l'aérogramme WTO/AIR/360 du 12 juin 1996.

Le représentant des Etats-Unis a déclaré que l'ensemble d'offres présenté par 24 participants au cours de la réunion précédente n'était pas satisfaisant et que sa délégation ne présenterait aucune offre avant fin juin. Il a précisé que les Etats-Unis hésitaient à accepter des obligations fondées sur la clause NPF car cela les empêcherait d'adopter des mesures auxquelles ils avaient recours occasionnellement pour faire face à des restrictions au commerce international. Tout en réaffirmant que les services de transport maritime feraient de nouveau l'objet de négociations avec tous les autres secteurs au cours de la prochaine série de négociations, les Etats-Unis étaient favorables à l'achèvement des négociations en cours à la fin de juin. Beaucoup d'autres participants se sont déclarés profondément déçus de la décision des Etats-Unis de ne pas présenter d'offre. Hong Kong et la Norvège ont été parmi les pays qui ont exprimé leur désaccord avec la déclaration officielle des Etats-Unis selon laquelle les offres actuelles ne faisaient que maintenir en place des mesures restrictives anticoncurrentielles.

L'Australie, la République dominicaine, le Japon et la République de Corée se sont prononcés en faveur d'une prorogation des négociations en cours pour poursuivre les efforts visant à convaincre les Etats-Unis de participer et maintenir l'élan de négociation. Le Nigéria a invité instamment les participants à continuer de s'efforcer de trouver une solution pour sortir de l'impasse actuelle. Selon le Canada, une prorogation de courte durée ne serait guère utile car il était peu probable que les Etats-Unis modifient leur position dans un proche avenir. La Roumanie s'est également déclarée hostile à une prorogation de courte durée qui lui paraissait trop ambitieuse et a préconisé la suspension des négociations pendant quelque temps, peut-être jusqu'à la nouvelle série de négociations.

Les Communautés européennes, la Suisse et la Turquie se sont déclarées opposées à l'idée d'achever les négociations à la fin de juin, estimant qu'il serait préférable de les poursuivre après une pause. Les Communautés européennes ont dit qu'elles n'étaient pas en mesure de consolider leur offre au stade actuel mais qu'à leur avis on pourrait peut-être récolter les fruits d'un certain nombre des efforts de libéralisation en cours avant la prochaine série de négociations. La République de Corée était opposée à un accord du type de celui qui avait été conclu pour les services financiers, qui, selon elle, pouvait provoquer un déséquilibre entre les secteurs. Le Brésil a fait observer qu'il était prématuré d'envisager un accord sans les Etats-Unis et s'est déclaré en faveur d'une prorogation ou d'une suspension.

La Colombie, l'Egypte, l'Inde, Hong Kong, la Nouvelle-Zélande et la Norvège se sont prononcées pour l'achèvement des négociations à la fin de juin 1996. Hong Kong, la Nouvelle-Zélande et la Norvège ont dit qu'un accord multilatéral ne pouvait pas dépendre d'un pays quel qu'il soit et ont recommandé que les offres soient consolidées lorsque le mandat du Groupe de négociation sur les

services de transport maritime viendrait à expiration à la fin de juin. L'Inde a indiqué qu'elle ferait un effort pour participer à une récolte d'offres. La Roumanie a évoqué la nécessité de conserver les offres existantes telles quelles. Le Président a noté que de nombreuses délégations considéraient qu'il importait de veiller à ce que les efforts déployés depuis de nombreuses années ne soient pas réduits à néant et souhaitaient en récolter les bénéfices même si les Etats-Unis n'étaient pas en mesure de participer.

Hong Kong, la Nouvelle-Zélande et la Norvège ont dit qu'à leur avis on ne pouvait invoquer une exemption de la clause NPF pour appliquer des mesures de rétorsion et que toute mesure de ce genre pourrait être contestée dans le cadre du mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

La Thaïlande et la Turquie ont présenté des offres conditionnelles.

Le Président a indiqué que le Groupe de négociation sur les services de transport maritime tiendrait sa prochaine réunion dans la semaine du 24 juin 1996.